

## Promotion d'une approche conjointe pour le retour et la réinsertion des migrants

Le retour des migrants en situation irrégulière dans leur pays d'origine de manière humaine constitue une part importante des efforts déployés par l'UE pour gérer les migrations. Alors que nombre de pays européens se heurtent à des pressions similaires, œuvrer ensemble pour explorer des solutions communes peut contribuer à améliorer tant l'efficacité des procédures de retour que la qualité du soutien offert aux migrants rentrant chez eux.

### QUI SOMMES NOUS

L'European Return and Reintegration Network (ERRIN, Réseau européen pour le retour et la réinsertion) est une initiative destinée à faciliter la coopération entre les autorités chargées des questions de migration. Opérationnel depuis le milieu de l'année 2018, le réseau ERRIN rassemble actuellement 15<sup>1</sup> pays européens et est ouvert à l'adhésion de tout État membre de l'UE ou pays associé à l'espace Schengen.

Les travaux du réseau ERRIN sont dirigés par les États membres participants et comprennent des activités coordonnées par l'Unité de gestion du programme (UGP) de Bruxelles. Le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM) est un partenaire opérationnel du programme ERRIN, qui apporte son expertise et une aide administrative. La Commission européenne et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX) sont membres du réseau ERRIN. Le réseau ERRIN est financé par le Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) de l'Union européenne, et reçoit également des contributions des partenaires européens.

<sup>1</sup> Autriche ; Belgique ; Danemark ; Finlande ; France ; Allemagne ; Grèce ; Luxembourg ; Malte ; Pays-Bas ; Norvège ; Espagne ; Suède ; Suisse ; Royaume-Uni

### NOS ACTIVITÉS

Le réseau ERRIN répond à un large éventail de besoins, couvrant les procédures de retour dans leur ensemble, avant le départ jusqu'après l'arrivée. Le réseau ERRIN facilite l'assistance à la réinsertion pour les migrants quittant volontairement ou non un État européen partenaire pour rentrer dans l'un des 16 pays à travers le monde actuellement couverts. Il agit comme un centre d'innovation permettant à ses membres de perfectionner leurs pratiques et l'efficacité de leurs services.

### EFFICACITÉ | INNOVATION | COLLABORATION

- ✦ Il favorise la mise à disposition d'une **assistance à l'arrivée et d'une assistance à la réinsertion**, à travers la co-traitance de services auprès de prestataires locaux
- ✦ Il étudie des solutions pour faciliter le retour et la réinsertion des **groupes vulnérables**
- ✦ Il élabore des outils visant à améliorer **l'assistance avant le départ**
- ✦ Il explore des **approches innovantes** de la réinsertion
- ✦ Il facilite la coopération « **de gouvernement à gouvernement** » pour la mise à disposition d'une aide à la réinsertion
- ✦ Il investit dans les connaissances afin d'améliorer la compréhension des **dynamiques de retour**

### ÉTATS MEMBRES DU RÉSEAU ERRIN (Institutions européennes partenaires - IEP)

<b>Allemagne</b>	Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et des Communautés - Office fédéral pour la migration et les réfugiés
<b>Autriche</b>	Ministère fédéral de l'Intérieur
<b>Belgique</b>	Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile/Office des étrangers
<b>Danemark</b>	Ministère de l'Immigration et de l'Intégration
<b>Espagne</b>	Ministère du Travail, des Migrations et de la Sécurité sociale - Département des migrations
<b>Finlande</b>	Service d'immigration finlandais
<b>France</b>	Ministère de l'Intérieur - Office français de l'immigration et de l'intégration
<b>Grèce</b>	Ministère de l'Intérieur et de la Reconstruction administrative
<b>Luxembourg</b>	Ministère des Affaires étrangères et européennes
<b>Malte</b>	Ministère des Affaires intérieures et de la Sûreté nationale
<b>Norvège</b>	Direction générale de l'immigration norvégienne
<b>Pays-Bas</b>	Ministère de la Justice et de la Sécurité - Service de rapatriement et de départ
<b>Royaume-Uni</b>	Ministère de l'Intérieur
<b>Suède</b>	Agence suédoise pour la migration
<b>Suisse</b>	Secrétariat d'État aux migrations



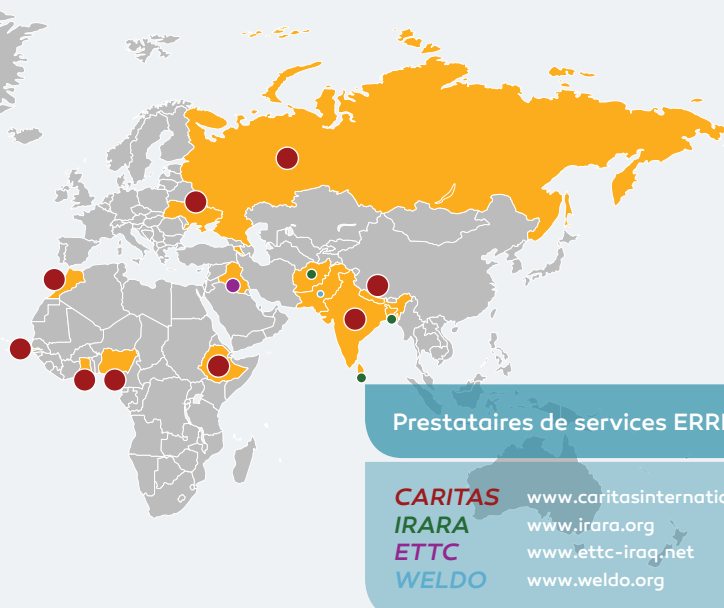
## NOS TERRAINS D'ACTION

16 pays à travers le monde

Afghanistan  
Arménie  
Bangladesh  
Brésil  
Éthiopie  
Fédération de Russie  
Gambie  
Ghana

Inde  
Irak  
Maroc  
Népal  
Nigeria  
Pakistan  
Sri Lanka  
Ukraine

Capacité de déploiement dans de nouveaux pays tiers



Prestataires de services ERRIN

**CARITAS** [www.caritasinternational.be](http://www.caritasinternational.be)  
**IRARA** [www.irara.org](http://www.irara.org)  
**ETTC** [www.ettc-iraq.net](http://www.ettc-iraq.net)  
**WELDO** [www.weldo.org](http://www.weldo.org)

## QUELLE ASSISTANCE À LA RÉINSERTION POUVONS-NOUS FOURNIR ?



Accueil et assistance à l'aéroport



Aide aux déplacements intérieurs dans le pays de retour



Aide de première nécessité au retour



Hébergement temporaire



Aide à la création d'une petite entreprise



Aide à la recherche d'emploi



Formation scolaire et linguistique



Aide à la formation professionnelle



Aide sociale, juridique et médicale



Aide à l'obtention d'un hébergement à plus long terme

Les institutions partenaires du réseau ERRIN (IEP) – les autorités nationales de migration – conseillent et orientent ceux qui ne peuvent ou ne veulent plus rester en Europe. Cette assistance concerne souvent des migrants qui doivent ou souhaitent partir, mais qui ne disposent pas des moyens financiers ou logistiques pour le faire.

Les IEP peuvent utiliser les contrats établis par le réseau ERRIN avec les prestataires de services locaux des pays tiers sélectionnés. Une allocation de retour peut être accordée avant ou après le départ, et les prestataires de services œuvrent avec chaque retourné pour déterminer une solution de réinsertion durable. Ce travail peut impliquer une aide à l'hébergement, pour les frais médicaux, pour créer une entreprise ou pour trouver un emploi.

## UNE PROCÉDURE DE RETOUR SIMPLIFIÉE ET PERSONNALISÉE

AVANT LE DÉPART



- La demande d'aide à la réinsertion est complétée par l'autorité responsable
- La demande est examinée et approuvée par l'autorité de migration nationale
- Si approuvée, la demande est envoyée au prestataire de services local du pays de retour

APRÈS L'ARRIVÉE



- Le retourné prend contact avec le prestataire de services
- En consultation avec le conseiller, le retourné accepte la solution de réinsertion choisie parmi les options disponibles

DÉROULEMENT



- Le plan de réinsertion est envoyé à l'autorité de paiement par le prestataire de services, pour approbation
- Le processus de réinsertion personnalisé s'enclenche

Pour en savoir plus : [errin@returnnetwork.eu](mailto:errin@returnnetwork.eu)

European Return and Reintegration Network (ERRIN)  
Avenue de Cortenbergh 10  
1040 Bruxelles, Belgique